

## Déclaration de patrimoine : Yamina Benguigui va comparaître en correctionnelle



L'ancienne ministre de la Francophonie est soupçonnée d'avoir fait des déclarations de patrimoine et d'intérêts incomplètes entre 2012 et 2014.

Yamina Benguigui est dans le viseur de la justice. Selon des sources judiciaires, l'ancienne ministre de la Francophonie va être citée à comparaître en correctionnelle à Paris. Elle est soupçonnée d'avoir fait des déclarations de patrimoine et d'intérêts incomplètes entre 2012 et 2014.

En avril, la Haute autorité pour la transparence avait eu "un doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité" des déclarations de patrimoine. Yamina Benguigui était alors suspectée d'avoir dissimulé des actions en Belgique, d'une valeur estimée à 430 000 euros. Le parquet de Paris avait ensuite ouvert une enquête préliminaire.

L'annonce de ce procès intervient quelques jours après le départ de l'Elysée de Faouzi Lamdaoui, un proche conseiller de François Hollande, soupçonné d'avoir perçu en 2007 et 2008 une rémunération supérieure à ce qu'il a déclaré. Une mauvaise publicité supplémentaire pour le gouvernement et le président de la République.

